

## **Découvrez la lettre adressée ce 27 novembre par François ASSELINEAU à Christian JACOB, député et président du Groupe Les Républicains, pour qu'il engage la procédure de destitution de Macron par l'article 68 de la Constitution.**

**Le président des Républicains Laurent Wauquiez (qui n'est pas député) et Christian Jacob, député et président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale, ont apporté publiquement et à plusieurs reprises leur soutien au mouvement des "gilets-jaunes".**

Laurent Wauquiez a même manifesté, samedi 17 novembre, au milieu de "gilets jaunes" dans la ville du Puy-en-Velay, ce qui a d'ailleurs donné lieu à une polémique :

## Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
Le président du groupe Les Républicains à l'Assemblée, [Christian Jacob, n'a quant à lui n'a pas mâché ses mots le 22 novembre sur LCI](#) à l'égard d'Emmanuel Macron : qualifiant son attitude générale de "mépris", "condescendance" et "suffisance", le jugeant déconnecté des réalités et "autocentré", Le président du groupe Les Républicains a réclamé du chef de l'État "qu'il arrête de se prendre pour le Roi-Soleil" et qu'il cesse de "diriger la France avec un commando d'une dizaine de techno".

Pour revoir cet entretien : <https://www.lci.fr/politique/qu-il-arrete-de-se-prendre-pour-le-roi-soleil-christian-jacob-tacle-severement-emmanuel-macron-sur-lci-2105293.html>

Compte tenu de toutes ces prises de position publiques, François Asselineau a adressé ce 27 novembre à Christian Jacob la lettre reproduite ci-après. **Le président de l'UPR demande par cette lettre à M. Jacob, en sa qualité de député de la Nation et de président du groupe Les Républicains, de lancer avec le plus grand nombre possible de ses collègues – ([le groupe Les Républicains compte 104 députés](#)) – la procédure de destitution du président de la République, pour 10 « manquements graves à l'exercice de sa fonction », en reprenant ainsi les termes de l'article 68 qui prévoit comment destituer le chef de l'État.**

François Asselineau fait remarquer à M. Jacob, comme aux 103 autres députés des Républicains, que, même si cette procédure a peu de chances de parvenir jusqu'à son terme (du fait de la majorité de députés LREM à l'Assemblée nationale), **ce n'est pas une raison de ne pas la lancer, de même qu'il n'est pas besoin d'être assuré d'obtenir gain de cause pour décider d'organiser une manifestation, ou de même qu'il n'est pas nécessaire d'être sûr d'être élu pour se présenter à une élection.**

**Dans une démocratie, c'est même le lot quotidien des députés de l'opposition de déposer des propositions de loi ou des amendements qui sont systématiquement rejetés par la majorité. Pourquoi le lancement de la procédure de l'article 68 devrait-il donc être écarté au motif qu'il risquerait d'être rejeté comme le sont les amendements de l'opposition ?**

Les violations de la Constitution républicaine commises par M. Macron sont tellement nombreuses et scandaleuses qu'il est impératif de lancer cette procédure au plus vite, afin de répondre à la colère des Français et afin d'éviter que la France ne bascule dans une situation de violences incontrôlables.

**Ne pas même tenter de lancer cette procédure reviendrait à admettre que l'on ne s'oppose à M. Macron que de façon inoffensive et pour la galerie. Pire encore, cela reviendrait à ce que l'opposition refuse de se saisir de la SEULE possibilité juridique offerte par la Constitution pour obliger le président de la République à venir répondre devant la Haute Cour aux questions des parlementaires sur la politique qu'il conduit et sur la façon dont il exerce les attributions qui sont les siennes en vertu de la Constitution.**

L'UPR insiste aussi sur le fait que le lancement de la procédure de destitution forcera individuellement chaque député à prendre ses responsabilités devant l'opinion publique. Cette démarche permettra en particulier aux Français révoltés de savoir qui est vraiment qui, parmi les députés qui affirment soutenir le mouvement des « gilets jaunes », entre ceux qui le font devant une caméra par simple opportunisme, et ceux qui sont prêts à engager la seule action juridique réelle permettant d'empêcher Macron de continuer à nuire.

Cette lettre adressée par François Asselineau à Christian Jacob est reproduite ci-après.

Elle peut être téléchargée en cliquant sur le lien suivant : [Lettre à Christian Jacob - 27 novembre 2018](#)

Nous tiendrons bien entendu nos lecteurs informés de la réponse de M. Jacob à ce courrier que lui a transmis François Asselineau.

**ATTENTION : Nous vous conseillons de faire comme François Asselineau : écrivez vous aussi à votre député et aux sénateurs de votre département - quelle que soit leur couleur politique - pour les mettre au pied du mur en leur demandant de lancer la procédure contre Macron !**

**Notre lettre-type, dont vous pouvez vous inspirer est ici :**

<https://www.upr.fr/actualite/france/conseil-aux-gilets-jaunes-lettre-type-a-adresser-a-votre-depute-et-aux-senateurs-de-votre-departement-pour-reclamer-la-destitution-de-macron-par-mise-en-oeuvre-de-l'article-68-de-la-constitution/>





